

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 6 juin 2024**

Date de convocation : vendredi 31 mai 2024

Délibération n° CC\_2024\_123  
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 54

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore  
DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M.  
Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS, M.  
Ammar BERDAI à M. Thierry BARON, M.  
Philippe CALLAUD à Mme Véronique ABELIN-  
DRAPRON, M. Philippe CREACHCADEC à M.  
Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT à  
Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Charlotte  
TOUSSAINT à Mme Véronique CAMBON,  
Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric  
ROUAN

Ne prend pas part au vote : 2

**OBJET :** Conseil de Surveillance du groupement  
Hospitalier Saintes Saint Jean d'Angély -  
Désignation du représentant

Le 6 juin 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Joseph DE MINIAC, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER

Secrétaire de séance : M. Joseph DE MINIAC

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que, par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des deux représentants de l'Agglomération au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Saintonge à Saintes. Il s'agissait de M. François EHLINGER et M. Bernard CHAIGNEAU.

Suite à regroupement des Centres hospitaliers de Saintes et de Saint Jean d'Angély au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient pour Saintes - Grandes Rives -l'Agglo de procéder à la désignation de son unique représentant au sein du Conseil de surveillance du nouveau groupement hospitalier.

Le collège des élus du Groupement doit comprendre un représentant de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, les 4 autres sièges étant attribués à la Ville de Saintes, la Ville de Saint-Jean-d'Angély, à Vals de Saintonge Communauté et au Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Pour représenter Saintes Grandes Rives l'Agglo, il est proposé la candidature de M. Bernard CHAIGNEAU, au sein du Conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Saintes - Saint-Jean-d'Angély.

### **Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles, L.6143-5 et L.6143-6, R. 6143-1 et R. 6143-3,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2020-151 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de l'Agglomération au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Saintonge à Saintes,

Considérant qu'en application de l'article R.6143-3 du Code de la santé publique, Saintes - Grandes Rives -l'Agglo est représentée au sein de cet organe par un représentant.

Considérant qu'il est proposé la candidature de Monsieur Bernard CHAIGNEAU,

### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'abroger** la délibération n°2020-151 susvisée à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

- **de désigner** M. Bernard CHAIGNEAU pour représenter Saintes - Grandes Rives - l'Agglo au Conseil de Surveillance du groupement Hospitalier Saintes Saint Jean d'Angély.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité du scrutin secret l'ensemble de ces propositions par :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions
- 2 élus ne prennent pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

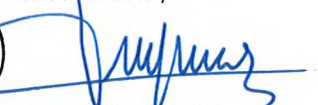


M. Joseph DE MINIAC

Pour extrait conforme,



Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.